

Équipes volantes, heures dédiées... Voici comment le Pacte prévoit la remédiation

■ Un décret qui sera voté ce mercredi permet de voir comment la réforme du Pacte entend soutenir les enseignants et les élèves.

Avec la proposition de décret relative à la remédiation qui devrait être votée ce mercredi, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'attaque à l'un des nerfs du Pacte d'excellence.

Ce dernier prévoit en effet d'allonger le tronc commun jusqu'à l'âge de 15 ans. Tous les élèves suivront donc exactement le même cursus de leur entrée en maternelle jusqu'à la fin de leur troisième secondaire. La réforme, de plus, entend réduire le recours au redoublement. Jusqu'ici, tout va bien.

Mais il faudra veiller à ce que ces évolutions n'engendrent ni une baisse du niveau des cours, ni des effets pédagogiques dévastateurs. Les classes seront en effet plus variées et hétérogènes, ce qui complexifiera le travail des enseignants. De surcroît, certains craignent que des élèves plus "manuels" ou plus "intellectuels" s'ennuient tout autant que les plus "talentueux", et que, de leur côté, les plus "faibles" soient définitivement largués. Bref, sur le terrain, les inquiétudes sont multiples.

Des équipes volantes pour aider les élèves

Pour y répondre, le Pacte évoque plusieurs pistes. Le tronc commun sera progressivement implanté à partir de 2020, ce qui permettra de l'ajuster au fil des ans. Les enseignants devraient aussi connaître une réforme de leur formation initiale (même si cette réforme patine actuellement) et de leur formation en cours de carrière. Enfin et surtout, le Pacte prévoit la mise en place de dis-

positifs de différenciation (qui permettent d'adapter l'enseignement en fonction des élèves) et d'heures consacrées à la remédiation, à la consolidation et au dépassement (des heures "RCD" dans le jargon).

Ce mercredi, le Parlement de la Fédération va donc voter un décret qui lancera une double expérience pilote relative à ce dossier. S'il ne s'agit que d'une expérience pilote, elle demeure intéressante en ce qu'elle annonce ce que le Pacte prévoit.

On découvre un triple volet. "Le premier est la mise en place d'une cellule de support composée de quinze personnes", explique Isabelle Stommen (CDH), une des signataires du décret. Cette cellule soutiendra les profs en développant et partageant des pratiques pédagogiques innovantes. Le deuxième volet consiste à lancer un appel à projets pour organiser, dans les classes de troisième maternelle, de première et deuxième primaires, des initiatives permettant d'accompagner les élèves qui affichent des difficultés à la lecture. "On considère en effet que l'apprentissage de la lecture est primordial pour l'appréhension des autres matières", poursuit Isabelle Stommen. Le troisième concerne le secondaire et vise à la mise en place d'équipes "volantes" de 3 à 5 enseignants par école qui viendront en aide aux élèves en

Tout le défi est d'éviter que l'allongement du tronc commun n'engendre une baisse du niveau.

difficulté, et qui seront accompagnés d'un chercheur et de la cellule de support. Ces équipes détermineront en effet, pour chacune des matières, les difficultés récurrentes. Cela permettra de rédiger des outils pédagogiques adéquats. Ce dernier volet prévoit aussi la mise en place d'heures affectées à l'apprentissage personnalisé des élèves. Et cela autant pour la remédiation que pour le dépassement. "Ces dispositifs seront évalués et nous verrons s'ils répondent suffisamment aux craintes des profs et aux difficultés du terrain", conclut Isabelle Stommen.

Bosco d'Otreppe

3 QUESTIONS À

Nicole Wauters

Inspectrice à la retraite, militante au mouvement Changement pour l'égalité (CGé).

1 Que nécessite une bonne différenciation ?

Une différenciation de qualité est une différenciation qui vise autant que possible à limiter ou éviter la mise en place de dispositifs de remédiation. Pour l'enseignant, il s'agit d'un renversement de posture : non pas enseigner et puis remédier, mais anticiper les difficultés pour éviter la remédiation ou à tout le moins être en capacité de remédier le plus vite possible. Convaincu que tous ses élèves peuvent apprendre, il cherchera des stratégies diversifiées, adaptées aux besoins des

élèves et aux obstacles qu'ils pourraient rencontrer. Le but étant que les élèves les plus fragiles dépassent ces obstacles dès le début de l'apprentissage, et atteignent les objectifs minimaux requis pour tous. Cela impose à l'enseignant de très bien connaître ses élèves tout autant que les contenus à enseigner.

2 Le texte présenté ci-contre vous semble-t-il répondre à ces préalables ?

Il est important que cette différenciation pédagogique soit mise en place le plus tôt possible, dès l'entrée dans la scolarité. Cela afin d'éviter que les difficultés ne s'installent. Ici, j'ai l'impression que l'on évoque des dispositifs qui ne viendraient qu'à l'âge de 12 ans. L'on peut craindre qu'à raison de deux heures semaine, par exemple, ils ne soient pas suffisants pour répondre à tous les déficits et à

toutes les lacunes qui se seront accumulées. L'intention est donc louable, mais j'ai l'impression que l'on agit a posteriori.

3 La différenciation que vous évoquez semble utopique...

Cela demande du temps, mais cela n'a rien d'utopique. Si la différenciation est mise en place dès la maternelle, on évite que des écarts se creusent. Cela impose aussi une excellente formation des professeurs. On peut se réjouir que des outils soient prévus pour outiller les enseignants, que l'apprentissage de la lecture soit particulièrement pris en compte entre 5 et 8 ans, que soit également prévue une augmentation de cadre pour permettre la mise en place de groupes de besoin. Cela ne nécessite par contre pas forcément de réduire la taille des classes, mais de les organiser autrement. En éducation, prendre du temps, c'est souvent en gagner.